
April 1, 2022

Fixing Long-Term Care Act, 2021 coming into force on April 11, 2022

The OARC team is pleased to distribute the following communication on behalf of our Ministry of Long-Term Care partners. **We ask that you kindly share these updates with residents and Residents' Council leaders in your long-term care home.**

Residents and Families,

The last two years have been challenging for long-term care. COVID-19 exposed deep cracks in the sector and shone a spotlight on a system that was straining long before the pandemic began.

The lesson is clear: our long-term care system must be fixed. The Ministry of Long-Term Care has been working with sector partners and across government to modernize the long-term care system, so that every resident experiences the best possible quality of life, supported by safe, high-quality care.

To do this, the Government of Ontario approved a plan to fix long-term care and, today, I'm pleased to inform you that on April 11, 2022, the [Fixing Long-Term Care Act, 2021](#) will become the new legal framework governing the long-term care sector. This is the first significant legislative reform for the long-term care sector in over a decade and I want to use this opportunity to explain what this will mean for you.

Under the new law, long-term care homes will be required to:

- Provide a system average of four hours of direct care per resident per day by 2025.
- Have a visitor policy that respects residents' rights to visitors, including during pandemics.
- Have menus approved by a registered dietician to ensure choice and nutritional quality.
- Provide air conditioning in every resident's bedroom and, if air conditioning isn't available, monitor temperature in at least two resident bedrooms in different parts of the home once every morning and afternoon.

- Screen all staff and volunteers for criminal wrongdoing and professional misconduct.
- Have an emergency plan and provide related training for staff, volunteers and students. Plans must be developed and updated with input from Residents' Councils and Family Councils and must be available to the public.
- Have an infection control professional on staff and set infection prevention requirements, including education.
- Create a quality improvement committee with representation from the Residents' Council and Family Council and post a quality improvement report on its website every year.

The new *Fixing Long-Term Care Act, 2021* is a key milestone on the way to transformative change for Ontario's long-term care residents and their loved ones. **On April 7 from 10:00 to 11:00 am, residents and their families are invited to an online townhall meeting to learn more about the changes and to have your questions answered.** Participation is not restricted and I invite you to attend by clicking on [this link](#) (Passcode: 264720).

The *Fixing Long-Term Care Act, 2021* is the culmination of lessons learned from the COVID-19 pandemic, recommendations from the Long-Term Care COVID-19 Commission and the Auditor General, as well as calls from the public, those who work in the sector and — most importantly — residents and their families.

The Ministry of Long-Term Care is committed to making sure all Ontario's homes are places where every resident experiences the best possible quality of life, supported by safe, high-quality care. Should you have any questions or concerns, email us at mltc.correspondence@ontario.ca.

Sincerely,

Erin Hannah
Associate Deputy Minister, Long-Term Care Policy and Pandemic Response

For

Nancy Matthews
Deputy Minister, Ministry of Long-Term Care

Entrée en vigueur le 11 avril 2022 de la Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Résidents et familles,

Les deux dernières années ont été difficiles pour les soins de longue durée. La COVID-19 a mis en lumière les profondes fissures du secteur et a braqué les projecteurs sur un système qui était déjà mis à rude épreuve bien avant le début de la pandémie.

La leçon est claire : notre système de soins de longue durée doit être redressé. Le ministère des Soins de longue durée travaille avec ses partenaires du secteur et l'ensemble du gouvernement pour moderniser le système de soins de longue durée, afin que chaque résident bénéficie de la meilleure qualité de vie possible, soutenue par des soins sécuritaires et de haute qualité.

Pour ce faire, le gouvernement de l'Ontario a approuvé un plan visant à redresser les soins de longue durée et, aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous informer que le 11 avril 2022, la [Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée](#) deviendra le nouveau cadre juridique régissant le secteur des soins de longue durée. Il s'agit de la première réforme législative importante pour le secteur des soins de longue durée depuis plus d'une décennie et je veux profiter de cette occasion pour expliquer ce que cela signifie pour vous.

En vertu de la nouvelle loi, les foyers de soins de longue durée seront tenus de :

- Fournir une moyenne systémique de quatre heures de soins directs par résident et par jour d'ici 2025.
- Avoir une politique relative aux visiteurs qui respecte le droit des résidents à recevoir des visiteurs, y compris pendant les pandémies.
- Avoir des menus approuvés par un diététicien agréé pour assurer le choix et la qualité nutritionnelle.
- Fournir la climatisation dans la chambre de chaque résident et, si la climatisation n'est pas disponible, contrôler la température dans au moins deux chambres de résidents dans différentes parties du foyer une fois le matin et une fois l'après-midi.
- Vérifier si tous les employés et bénévoles ont commis des actes criminels ou des fautes professionnelles.
- Disposer d'un plan d'urgence et assurer la formation correspondante du personnel, des bénévoles et des étudiants. Les plans doivent être élaborés et mis à jour avec la participation des conseils des résidents et des conseils des familles et doivent être mis à la disposition du public.

- Disposer d'un professionnel de la lutte contre les infections au sein du personnel et définir des exigences en matière de prévention des infections, notamment en matière de formation.
- Créer un comité d'amélioration de la qualité avec une représentation du conseil des résidents et du conseil des familles et publier chaque année un rapport d'amélioration de la qualité sur son site Web.

La nouvelle *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* est une étape clé sur la voie d'un changement transformateur pour les résidents des foyers de soins de longue durée de l'Ontario et leurs proches. **Le 7 avril, de 10 h à 11 h, les résidents et leurs familles sont invités à une réunion publique en ligne pour en savoir plus sur les changements et obtenir des réponses à leurs questions.** La participation n'est pas limitée et je vous invite à y assister en cliquant sur [ce lien](#) (le mot de passe : 264720).

La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* est l'aboutissement des leçons tirées de la pandémie de COVID-19, des recommandations de la Commission ontarienne d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et de la vérificatrice générale, ainsi que des appels du public, de ceux qui travaillent dans le secteur et – surtout – des résidents et de leurs familles.

Le ministère des Soins de longue durée s'est engagé à faire en sorte que tous les foyers de l'Ontario soient des lieux où chaque résident bénéficie de la meilleure qualité de vie possible, soutenue par des soins sécuritaires et de haute qualité. Si vous avez des questions ou des préoccupations, envoyez-nous un courriel à mltc.correspondence@ontario.ca.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Erin Hannah

Sous-ministre associée, politiques et intervention contre la pandémie pour les soins de longue durée

Pour

Nancy Matthews

Sous-ministre, ministère des soins de longue durée